



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à **20 heures le 10 février 2025**, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

#### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME N° 2024-079

##### NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 6.2.1 du Règlement de zonage n° 574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Permettre la construction d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale isolée de 1 étage) dont la largeur du mur latéral est de 6,10 mètres (20 pieds) au lieu de 7 mètres (23 pieds).

##### RAISON ALLÉGUÉE

Il s'agit d'un bâtiment préfabriqué déjà construit en usine.

##### IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 5 358 717, du cadastre du Québec, situé sur le rang Saint-martin, à l'intérieur des limites de la zone Re1-13.

#### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME N° 2024-080

##### NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 6.4.10 du Règlement de zonage n° 574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Permettre la construction d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale isolée de 2 étages) dont la hauteur est de 10,52 mètres (34 pieds 6 pouces) au lieu de 10 mètres (33 pieds).

##### RAISON ALLÉGUÉE

Cette hauteur permettrait que la toiture ait une pente de 45 degrés afin d'éviter l'accumulation de neige.

##### IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 5 658 650, du cadastre du Québec, situé au 1941, rang des Forges, à l'intérieur des limites de la zone RT1-2.

**LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.**

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général / greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général / greffier-trésorier